

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Pierre Kunz*

*Date de dépôt : 16 octobre 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Les SIG veulent augmenter le prix de l'électricité ; quelques éclaircissements complémentaires svp (Question 1)**

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, chef du DT, département de tutelle des SIG.

L'auteur de l'IUE 454 remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il lui a fournie le 12 octobre dernier. Bien que les renseignements qui lui ont été communiqués soient intéressants, il aimerait recevoir quelques précisions complémentaires.

Le Conseil d'Etat reconnaît expressément que les SIG ont, « tout comme de nombreux autres distributeurs locaux d'électricité, bénéficié de contrats de fourniture avantageux et de longue durée. Concernant EOS, ces conditions favorables ont été octroyées aux actionnaires pour tenir compte des efforts financiers importants que ces mêmes actionnaires avaient fournis, au préalable, pour assainir le groupe EOS au début des années 2000 ».

***Question : quelles formes ces efforts financiers ont-ils pris, en quelles années ont-ils précisément été consentis et quelle ampleur ont-ils atteinte ?***